

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que les ordonnances ont été adoptées par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 4 avril 2023, à savoir :

- OCA08-08-0003-4 visant à déroger à certaines dispositions du Règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats afin de soustraire l'installation d'enseignes sur socle sur le domaine public de l'obligation de l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation requis à l'article 4.1.
- OCA08-08-0001-19 visant à déroger à certaines dispositions du Règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ainsi que dans le but de soustraire l'installation d'enseignes sur socle sur le domaine public de l'assujettissement à la procédure d'un P.I.I.A. ainsi qu'aux objectifs et critères établis à l'article 8.75.2.
- OCA07-08-0014-9 autorisant VertCité à effectuer la vente saisonnière de produits alimentaires sur le domaine public dans le cadre du projet Cultures urbaines et accorder la gratuité pour l'utilisation des emplacements désignés au parc Beaudet et au Carré Benoit.
- OCA23-08-1-2 autorisant une dérogation au règlement sur les tarifs et accordant une gratuité à l'école Le Sommet de Saint-Laurent pour l'utilisation de l'aréna Raymond-Bourque pour leur programme scolaire de l'année 2022-2023.

Avis est aussi donné que ces ordonnances seront déposées au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Montréal
Le 5 avril 2023

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement